

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# DOSSIER DE PRESSE

26 | 01 | 2022

**VŒUX**  
**2022**



© Aurélien Ferreira / OD31

“

***Favoriser une société  
solidaire, fondée sur  
le dialogue et le partage,  
sur l'égalité des chances  
et des droits.***

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



**Agir  
avec vous !**

# LE MOT DU PRÉSIDENT



“

**La majorité départementale est unie vers le même objectif : faire éclore une société plus tolérante et plus juste.**

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Cette première année de la nouvelle mandature s'inscrit dans la continuité des engagements pris et tenus par la majorité pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir des habitants de la Haute-Garonne, mais également pour protéger les plus fragiles, notamment durant une crise sanitaire qui perdure.

Grâce à la gestion rigoureuse que nous menons depuis 6 ans, la situation financière du Département est saine et nous permet de poursuivre, et même d'augmenter nos investissements pour soutenir l'emploi local et l'activité de nos territoires.

Pour la mandature 2021-2027, notre projet est bâti pour faire face à l'urgence sociale et écologique, préserver le pouvoir d'achat des plus fragiles, répondre à la crise démocratique qui affecte notre pays, défendre les valeurs républicaines et la laïcité.

Le Département renforcera son bouclier social pour réduire les inégalités et la précarité, notamment celle de la jeunesse avec l'expérimentation du revenu de base pour les 18-24 ans.

Afin de lutter contre les déserts médicaux,

nous ouvrirons des bourses d'études pour les étudiants en médecine et nous soutiendrons les projets de Maisons de santé sur les communes.

Nos actions pour produire, se nourrir, habiter et se déplacer différemment seront renforcées.

Le dialogue citoyen sera consolidé par la mise en place en octobre de l'Assemblée départementale citoyenne. La création d'un Conseil et d'une Maison de la laïcité montre la permanence de notre action de défense des valeurs républicaines. La récente création de l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes prouve notre engagement contre toutes les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Proximité, solidarité, dialogue et partage, égalité des chances et des droits, responsabilité... La majorité départementale que je préside est unie vers le même objectif : travailler pour la Haute-Garonne et ses habitants et faire éclore une société plus tolérante et plus juste.

# SOMMAIRE



<b>Le Département renforce son bouclier social</b>	<b>04</b>
<b>Dialogue citoyen : création d'une Assemblée citoyenne</b>	<b>06</b>
<b>L'émancipation des jeunes : une priorité</b>	<b>08</b>
<b>Développer les mobilités douces et les services publics de proximité</b>	<b>10</b>





© Adrien Nowak / ODBI

# Le Département renforce son bouclier social

**Face à une crise qui s'installe dans la durée, le Conseil départemental a décidé de renforcer son budget en faveur de l'action sociale pour soutenir les personnes fragiles, isolées, précaires, et souhaite proposer de nouveaux dispositifs d'aide afin d'adapter le système de solidarité aux nouvelles formes de précarité.**

## EN CHIFFRES

**2 615**

agents dans le secteur social

**30**

Maisons des solidarités

**875 M€**

de budget annuel

## Un budget en hausse constante pour le secteur social

La solidarité est la mission première du Département, qui y consacre un budget de 875,57 M€ en 2021, soit près de 50 % des dépenses totales de la collectivité. Ce budget est en hausse constante pour faire face à la demande exponentielle (+ 5,21 % par rapport à 2020).

En 2020, le Département a ouvert 7 nouvelles Maisons des Solidarités, portant leur nombre à 30 sur le département. Parallèlement, afin d'accompagner la demande sociale en forte hausse, la collectivité a augmenté les effectifs des agents du secteur social de 7,7 % entre 2019 et 2021 par la création de 156 postes supplémentaires.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du service public pendant la crise sanitaire, le Département a procédé à des recrutements pour renforcer les équipes confrontées à des tensions d'effectifs. Au total, 418 recrutements ont été effectués sur le secteur social en deux ans. Ils sont en première ligne face à la montée de la précarisation engendrée par la crise sanitaire.

Le Conseil départemental déploie un effort tout particulier en direction de la protection de l'enfance, qui connaît depuis quelques années une forte augmentation de son activité.

Le Département a ainsi créé, depuis 2020, 675 nouvelles places d'accueil pour les enfants relevant de l'ASE et 242 places supplémentaires sont prévues pour 2022.

Pour rappel, la Protection de l'enfance représente le premier budget des dépenses sociales du Département, soit 209,12 M€ en 2021. Entre 2015 et 2020, ce budget a augmenté de 63,5 %.

## Un plan d'urgences sociales pour faire face à la crise

Dès le début de la crise sanitaire, économique et sociale, le Conseil départemental s'est mobilisé pour soutenir les personnes impactées, avec la mise en place d'un plan d'urgences sociales, qui a représenté un budget de 80 M€ en 2020 et 50 M€ en 2021.

Il s'agit d'un engagement exceptionnel pour lutter contre la précarité et l'exclusion, préserver l'activité économique et l'emploi sur le territoire, soutenir les acteurs associatifs, culturels et sportifs et apporter un soutien financier et psychologique aux personnes isolées, aux personnes âgées et aux jeunes notamment.



En avril 2020, le Conseil départemental a créé les Bons solidaires, un dispositif d'urgence sociale destiné aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, pour les personnes et familles précarisées par la crise sanitaire. Cette aide départementale reste désormais ouverte pour répondre aux situations de grande précarité, pour lesquelles les dispositifs sociaux classiques sont inopérants.

Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré 118 440 bons solidaires aux familles ou personnes isolées, pour un montant total de 17,6 M€.

Ces chèques sont délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Afin de répondre efficacement à la forte demande sociale, le Département a mis en place la plateforme téléphonique d'accueil Haute-Garonne Solidarités.

► **POUR EN SAVOIR +**

05 34 33 47 47

[solidarites@cd31.fr](mailto:solidarites@cd31.fr)

[cd31.net/bonsolidaire](http://cd31.net/bonsolidaire)



© Aurélien Ferrera / CD31



**Le Département de la Haute-Garonne porte la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale.**

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**Création d'un revenu de base pour les jeunes**

Les jeunes de moins de 25 ans, qui sont exclus du RSA, sont parmi les premières victimes du ralentissement de l'économie lié à la crise sanitaire. La précarité des jeunes ne peut plus être considérée comme transitoire et représente un problème de société majeur.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a décidé d'expérimenter sur son territoire un revenu de base pour les jeunes, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Cette expérimentation concernera 1 000 jeunes haut-garonnais entre 18 et 24 ans, tirés au sort, pour une durée de 18 mois. Il s'agira d'un revenu de 500 € maximum, dégressif en fonction des autres revenus et cumulable avec des aides existantes pour les jeunes. L'appel à candidatures pour participer au tirage au sort est ouvert jusqu'à mi-février, sur le site internet du Conseil départemental.

En expérimentant un revenu de base pour les jeunes, le Conseil départemental porte l'ambition d'élaborer un nouveau modèle de solidarité pour pallier les défaillances du système de protection sociale actuel, et redonner aux jeunes confiance en l'avenir en leur donnant les moyens de se projeter, de se réaliser. L'objectif est de trouver le point d'équilibre entre la sécurisation des parcours et les effets incitatifs à l'emploi.

Un groupe de chercheurs universitaires pluridisciplinaires de l'Université Toulouse Jean Jaurès est chargé de l'évaluation du dispositif et du suivi du panel. L'objectif étant d'évaluer scientifiquement l'impact de ce revenu de base sur la trajectoire de vie des jeunes participants.

Par ailleurs, la réflexion sur les impacts économiques du revenu de base sont inscrits au programme de travail de la Chaire Bernard Maris "Économie et société" de Sciences Po Toulouse.

Le Conseil départemental financera intégralement cette expérimentation à hauteur de 9 M€.

Le Département de la Haute-Garonne porte la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale. Pour rappel, la collectivité milite depuis 3 ans avec 18 autres Conseils départementaux pour la mise en place, au niveau national, d'un revenu de base. En l'absence d'une loi d'expérimentation, dont le Gouvernement a refusé le débat à l'Assemblée nationale en janvier 2019, le Département de la Haute-Garonne a malgré tout décidé de mettre en œuvre un projet expérimental de revenu de base pour les jeunes, de 18 à 24 ans.

► **POUR EN SAVOIR +**

[cd31.net/revenudebase](http://cd31.net/revenudebase)



© Aurélien Ferreira / C031

# Dialogue citoyen : création d'une Assemblée citoyenne

**Le Conseil départemental inscrit la démocratie participative de proximité au cœur de son action publique avec de nombreuses concertations menées dans le cadre du Dialogue citoyen.**

**20 000**

Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ont participé au Dialogue Citoyen

**400**

réunions, ateliers et concertations

REPÈRES

En adoptant la charte du Dialogue citoyen en 2017, le Département a scellé cette démarche et engagé des actions de concertation sur des projets structurants du territoire, reconnues nationalement : le plan de mixité sociale dans les collèges, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, une gestion durable de la ressource en eau avec le projet Garon'Amont, le plan d'aménagement des aires de covoiturage nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les tracés « Réseaux Express vélo » essentiels aux déplacements domicile-travail, l'élaboration de la politique culturelle ou de la stratégie en faveur des jeunes haut-garonnaises...

Après deux ans de crise sanitaire et à l'approche des élections présidentielles et législatives, le Département est plus que jamais conscient de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif.

C'est pourquoi, il va engager en 2022 la mise en place de nouveaux outils démocratiques afin de renforcer l'implication des citoyens, de mieux lutter contre le désintérêt de l'action publique et de constituer un rempart contre les extrêmes.

**Dans le cadre du Dialogue citoyen, depuis 7 ans, plus de 20 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ont à ce jour participé à plus de 400 réunions, ateliers et concertations dans tous les domaines de l'action départementale. Par ailleurs, près de 10 000 personnes ont répondu aux enquêtes départementales en ligne.**





“  
**La création de l'Assemblée citoyenne est une avancée démocratique majeure pour notre collectivité comme pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**2022 : création de l'Assemblée citoyenne**

2022 sera marquée par la création de l'Assemblée citoyenne, une instance démocratique novatrice et pérenne, qui invitera les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais à formuler des propositions et des avis sur des sujets, en lien avec les compétences départementales.

Le 5 février prochain, à l'occasion des 7<sup>èmes</sup> Rencontres du Dialogue citoyen, le Conseil départemental lancera officiellement un appel à candidatures jusqu'à la fin du mois de juin, qui constituera la première étape de mise en place de cette assemblée. Des rencontres et des temps de sensibilisation seront organisés dans tout le département. À l'issue de ces 4 mois de mobilisation, les candidats seront tirés au sort en garantissant la parité et la représentativité géographique et sociale de la population haut-garonnaise.

La première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne sera installée en octobre 2022 et composée de 162 citoyens volontaires, soit 6 par canton pour un mandat de 2 ans. Cette Assemblée ne sera pas ouverte aux élus locaux et départementaux, ainsi qu'aux agents de la collectivité. Les membres de l'Assemblée citoyenne bénéficieront d'une formation au fonctionnement de la collectivité, au cours de la première année d'exercice.

Actrice à part entière des politiques de la collectivité, l'Assemblée citoyenne pourra, par ses travaux, alimenter les réflexions de l'Assemblée départementale et être saisie par cette dernière. Elle aura également la possibilité de s'autosaisir sur des sujets entrant dans le cadre des compétences de la collectivité (après accord du président). Les élus départementaux devront se prononcer sur les avis et propositions présentés par l'Assemblée citoyenne et y répondre.

**162**  
citoyens volontaires  
6 par canton (27 cantons en Haute-Garonne)

**REPÈRES**

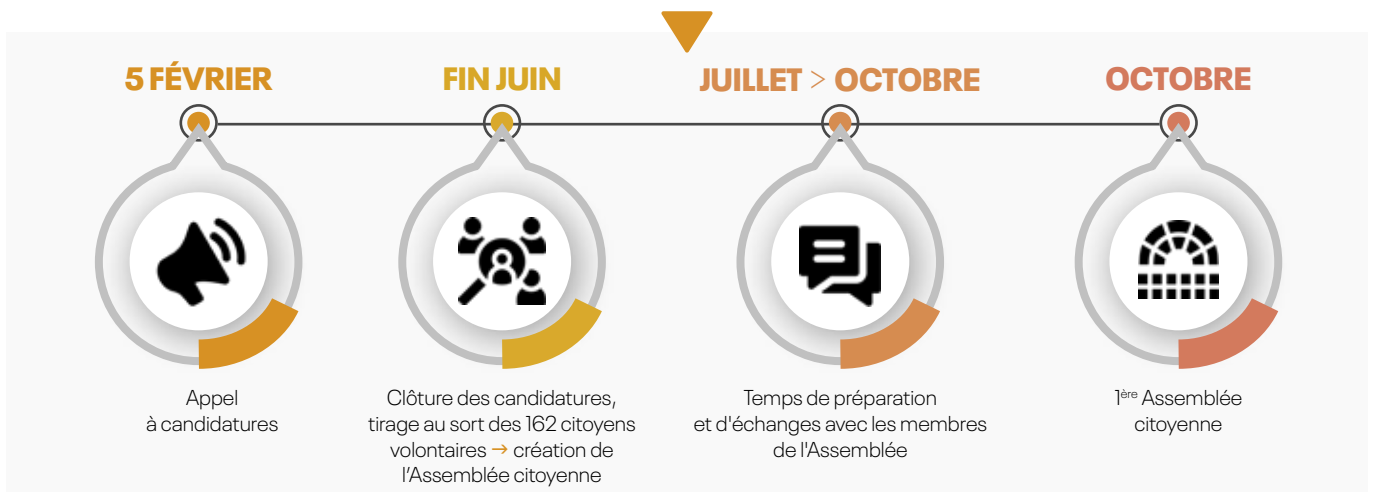
**Mandat de 2 ans**

**Installation de la 1<sup>ère</sup> assemblée en octobre**

**2023 : instauration du droit d'interpellation et du fonds de soutien aux initiatives citoyennes**

En complément de l'Assemblée citoyenne, le Conseil départemental prévoit l'instauration du droit d'interpellation citoyenne en 2023.

Ce nouvel outil est destiné à ouvrir aux habitants du département la possibilité de demander l'inscription de sujets relevant de la vie locale et des compétences de la collectivité à l'ordre du jour de l'Assemblée départementale. Un fonds de soutien aux initiatives citoyennes viendra compléter cette nouvelle palette d'outils participatifs, qui permettra aux citoyens de proposer des projets pour améliorer le cadre de vie des habitants. Les projets lauréats seront sélectionnés par un vote des Haut-Garonnais et obtiendront un financement du Conseil départemental.





© Adrien Nowak / ODBI

# L'émancipation des jeunes : une priorité

**Afin de répondre à la forte croissance démographique du territoire haut-garonnais, qui attend plus de 5 000 collégiens supplémentaires sur les 5 prochaines années, le Conseil départemental maintient un haut niveau d'investissements en faveur de l'éducation.**

## EN CHIFFRES

**350 M€**

investis dans les collèges d'ici 2027

22

constructions nouvelles

3

rénovations

2

agrandissements

### 5 nouveaux collèges en 2022

Le Département prévoit 27 opérations d'ici 2027 dont 22 nouveaux collèges, 3 rénovations et 2 agrandissements pour un budget de 350 M€.

Dans une volonté de construire des collèges de proximité et à taille humaine, le nombre de places sera compris entre 400 et 700 places.

En 2022, cinq nouveaux établissements vont ouvrir leurs portes lors de la rentrée scolaire de septembre.

→ Deux collèges situés dans les quartiers Saint-Simon (bd Eisenhower) et Guilhermy pourront accueillir chacun 600 élèves. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Ces deux collèges proposeront des parcours pédagogiques spécifiques, autour des arts vivants (Saint-Simon) et des métiers de l'image (Guilhermy).

→ Un nouveau collège sur la commune de Beauzelle (route de Grenade), d'une capacité de 700 élèves, permettra de désengorger le collège d'Aussonne et de rééquilibrer la situation démographique des autres collèges situés dans cette zone géographique, notamment ceux de Blagnac.

→ Un collège de 700 places ouvrira également à Seysses (route de Labastidette). Il permettra de répondre à la forte croissance démographique du secteur du Muretain et de désengorger notamment les collèges de Frouzins, Villeneuve-Tolosane, Cugnaux, Fontenilles, Fonsorbes et Saint-Lys.

→ Le collège de Cintegabelle qui a ouvert en janvier 2022 pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, accueillera l'ensemble des niveaux à partir de septembre 2022.

La sectorisation des nouveaux établissements a fait l'objet d'une concertation citoyenne, de septembre à décembre 2021, avant d'être adoptée par les élus départementaux à la session du 25 janvier 2022.





## Un engagement fort pour la défense du principe de Laïcité

Depuis 2015, le Conseil départemental porte un engagement très fort pour la défense et la promotion du principe de laïcité, avec la mise en place de nombreuses actions envers le grand public, les jeunes mais également les agents de la collectivité.

En 2022, le Département va installer le Conseil départemental de la Laïcité et des Valeurs de la République, qui aura pour objectif de réfléchir aux orientations et actions du Département sur la question de l'affirmation des principes laïques, des valeurs universalistes et humanistes.

Il sera composé de représentants institutionnels, associatifs, de représentants du monde universitaire et de membres d'honneur.

Ce Conseil aura notamment pour missions d'établir un rapport annuel sur l'état de la Laïcité et des Valeurs de la République en Haute-Garonne, de nourrir le débat interne sur les grandes orientations de la politique de promotion de la

Laïcité et des Valeurs de la République, d'analyser des données pour formuler des recommandations et des avis au Conseil départemental.

Par ailleurs, le Parcours laïque et citoyen, mis en place dans les collèges depuis 2016 et étendu aux classes de CM2 en septembre 2021, sera proposé aux élèves de CM1 à partir de la rentrée scolaire 2022.

En effet, le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen dans les 118 collèges publics et privés du département, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs du territoire. Ce parcours propose aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire en lien avec les valeurs républicaines et le principe de laïcité. Depuis 2016, plus de 220 000 élèves ont bénéficié de ce dispositif unique en France.



© Aurélien Ferreira / C031



© François Carnard / 0031

# Développer les mobilités douces et les services publics de proximité

**Le Conseil départemental agit pour assurer la solidarité territoriale entre les 586 communes du département, afin de répondre aux défis démographiques, économiques et environnementaux du territoire. En 2022, le Département accélère le développement des services publics de proximité et des déplacements durables pour faire émerger un nouveau modèle d'aménagement du territoire, plus responsable et solidaire.**

## Le Réseau Express Vélo

Alors que des études alertent régulièrement sur la dégradation de la qualité de l'air, liée à l'augmentation et la saturation du trafic routier sur l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental accélère son soutien au développement des déplacements durables.

Au-delà de son soutien financier massif au développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine à hauteur de 201 M€, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé un vaste plan d'aménagement d'aires de covoiturage et de voies cyclables en Haute-Garonne, afin d'améliorer les déplacements du quotidien.

Ce plan cyclable est élaboré en concertation avec les collectivités, les associations et les acteurs des mobilités durables, au travers d'un Comité départemental vélo créé le 28 août 2020 et des ateliers participatifs

ouverts aux Haut-Garonnaises et aux Haut-Garonnais.

En 2022, la stratégie départementale des mobilités cyclables continue de se déployer. Depuis 2019, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express vélo.

D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées permettront ainsi de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones péri-urbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.



Après les concertations publiques sur le Réseau Express Vélo menées fin 2021, 3 tracés des futures pistes cyclables dédiées ont été retenus (REV 4,8 et 9). Les 2 autres tracés (REV 1 et 6) seront présentés en février. Les études détaillées sur les tracés validés vont ainsi pouvoir démarrer. Ces aménagements représentent un investissement pour le Conseil départemental de 53 M€.

## PROJETS DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO

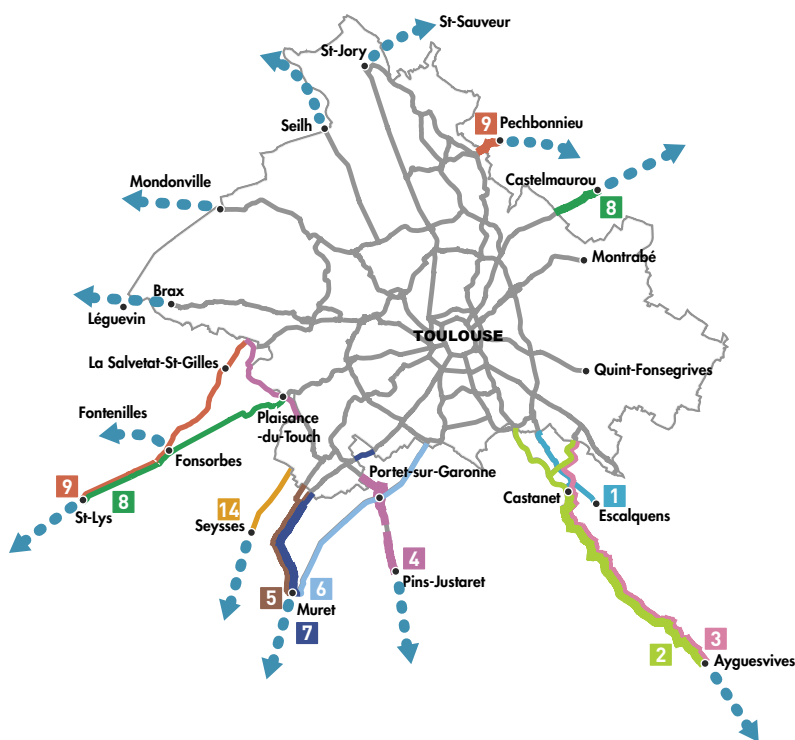
- 1** Escalquens / Labège / Seilh
- 2** Ayguesvives / Castanet-Ramonville / Saint-Jory
- 3** Quint-Fonsegrives / Ayguesvives
- 4** Pins-Justaret / Plaisance-du-Touch / St-Martin-du-Touch
- 5** Muret / Saint-Jory
- 6** Muret / Portet-sur-Garonne / Montrabé
- 7** St-Jory / Muret
- 8** St-Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch / Castelnau
- 9** Saint-Lys / La Salvetat-St-Gilles / Pechbonnieu
- 14** Canal St-Martory (Frouzins / Seysses)

— Secteur sous maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole

■ Programme d'étude complémentaire 2020-2021

## PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE APRÈS 2025

••• Étude de définition en 2022-2023



## EN CHIFFRES

**7** REV    **51** km    **53** M€  
de voies sécurisées    de budget

## QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU EXPRESS VÉLO ?

C'EST UN ITINÉRAIRE CYCLABLE À « HAUT NIVEAU DE SERVICE », SELON 4 GRANDS CRITÈRES D'USAGE.

### LA SÉCURITÉ

→ Des pistes cyclables en site propre, dédiées aux cyclistes, pour circuler dans un flux constant et continu.

→ Une conception spécifique (largeur importante, double sens délimités, aménagements...) qui permet d'effectuer des trajets longs (5 à 20 km), particulièrement pour les trajets domicile/travail.

→ Chaque fois que c'est possible, un espace dédié aux piétons permettant ainsi une cohabitation apaisée.

### LA CONTINUITÉ

→ Des tracés les plus directs possibles, pour relier les communes de périphérie entre elles ou vers la métropole.

→ Un réseau structurant, s'articulant avec le maillage plus fin du réseau communal existant ou à venir.

→ Des infrastructures conçues comme des voies rapides, en limitant les interruptions (trottoirs, obstacles à franchir) et avec des croisements limités ou sécurisés. Le doublement est alors facilité et en toute sécurité.

### LE CONFORT

→ Une qualité de revêtement qui facilite l'entretien.

→ Une conception qui facilite la circulation (largeur, pentes, séparation des flux...).

→ Des aménagements paysagers qui offrent ombrage et cadre de végétation...

→ Un éclairage qui met en sécurité là où c'est nécessaire, tout en limitant la pollution lumineuse.

→ Des services et espaces adaptés aux usagers (en particulier des stationnements vélo, pompes, etc.).

### LA LISIBILITÉ

→ Une attention particulière pour signaler les points d'entrée et de sortie pour faciliter l'accès au réseau.

→ Une signalétique similaire au service routier, avec panneaux directionnels.

→ Une information complémentaire pour jalonner le parcours (distances et temps de parcours jusqu'aux points d'intérêts).



## 2 000 places de covoiturage en création

Le Département est par ailleurs le pilote opérationnel pour la création des aires de covoiturage en Haute-Garonne. Près de 1 000 places ont déjà été créées depuis 2018 et 2 000 places sont en cours d'aménagement en Haute-Garonne pour un budget de 10 M€, sur les 5 prochaines années.

Pour atteindre cet objectif, le Département travaille actuellement sur les futures zones à prioriser en termes de desserte de transports publics, de zones d'emplois importantes, de flux domicile-travail, etc... pour qu'à terme, chaque Haut-Garonnais et Haut-Garonnaise dispose d'une aire de covoiturage à moins de 15 minutes de son domicile.

11 sites sont à l'étude en 2022 :

Auterive (41 places), Miremont (19 places), Le Fauga (20 places), Pinsaguel (15 places), Saint-Sulpice-sur-Lèze (15 places), Le Cabanial (15 places), Boulogne-sur-Gesse (21 places), Lanta (15 places), Le Grès, Avignonet-Lauragais et Cintegabelle.



***Il est urgent de repenser les modes de déplacement pour une mobilité durable, au bénéfice de la qualité de l'air, de la diminution des gaz à effet de serre mais aussi pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des carburants.***

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



## Le déploiement des Maisons départementales de proximité

Depuis décembre 2020, le Conseil départemental déploie son réseau de Maisons départementales de proximité afin de répondre aux difficultés rencontrées par de nombreux habitants, liées à l'éloignement des services publics et à la dématérialisation des démarches administratives.

Ces points d'accueil permettent d'une part, un relais des services départementaux (services transports et restauration scolaires, mission jeunesse, conseillers agroenvironnement, conseillers énergie...), et d'autre part, un accompagnement personnalisé aux outils numériques et aux démarches administratives en ligne.

10 Maisons départementales de proximité ont déjà ouvert leurs portes en Haute-Garonne (Montgiscard, Verfeil, Montastruc-la-Conseillère, Nailloux, Montréjeau, Cadours, Léguevin, Saint-Lys, Le Fousseret et Rieux-Volvestre), et assurent chacune en moyenne 100 accompagnements individualisés par mois.

Leur déploiement se poursuivra en 2022, avec une dizaine d'ouvertures supplémentaires d'ici la fin de l'année. À terme, ce réseau comptera 40 lieux d'accueil sur le territoire.

## CONTACTS

### **Cécile van de Kreeke**

**Responsable des relations presse**

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

### **Coralie Bombail**

**Attachée de presse**

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42 - 07 77 70 22 27

### **Ariane Mélazzini-Déjean**

**Attachée de presse**

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32 - 07 85 72 94 74

### **Fabienne Pascaud**

**Attachée de presse**

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

Toutes les infos sur :



**espace-presse-garonne.fr**  
**haute-garonne.fr**



Conseil départemental de la Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9

